

# Déclaration UE de conformité

Version 1.3      Date de révision: 28.01.2021      DoC #: 100000018399      Date de dernière parution: 12.03.2020  
Date de la première version publiée: 19.12.2019

Le fabricant, et son représentant autorisé établi dans l'Union européenne, Kimberly-Clark Europe Ltd., confirme que les modèles d'équipement de protection individuelle, comme ils sont décrits, respectent les dispositions du Règlement (UE) 2016/425 pour cette catégorie.

Style	Code(s) de produit	Description du produit
Vêtements	47691, 47692, 47693, 47694, 47695, 47696, 47697, 47951, 47952, 47953, 47954, 47955, 47956, 47957	KIMTECH A8 Breathable Particle Protection Coverall

## **Équipement de protection individuelle, norme européenne harmonisée :**

EPI – Catégorie III

Sous réserve des procédures établies dans le module D du Règlement (UE) 2016/425 CE sous la supervision de l'organisme notifié.

## **Normes harmonisées**

EN ISO 13982-1:2004+A1:2010: (Vêtements de protection contre les produits chimiques de type 5 qui protègent l'ensemble du corps contre les particules solides dans l'air).

EN 13034:2005+A1:2009: (Vêtements de protection contre les produits chimiques de type 6 offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides)

: De plus, à une exception près et lorsqu'elle est portée conformément aux instructions d'utilisation, la combinaison satisfait les exigences de la norme EN 1149-5:2018 (Vêtements de protection – Propriétés électrostatiques – Partie 5 : exigences de performance des matériaux et de conception des vêtements de protection de dissipation de charge électrostatique) avec une résistance de surface  $\leq 2,5 \times 10^9 \Omega$  sur une surface. L'exception est que les composants métalliques de la fermeture éclair ne répondent pas aux exigences en matière de capacité et doivent donc être couverts de façon permanente.

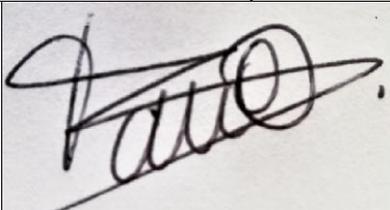
: En outre, à une exception près, l'EPI a satisfaisait aux exigences de la norme EN 1073-2:2002 (vêtements de protection non ventilés contre la contamination radioactive par des particules) pour la classe TIL 1. L'exception est que la clause 4.2 exige une résistance aux perforations minimale de niveau 2, mais les tissus utilisés ont une résistance aux perforations de niveau 1.

Identique aux échantillons mis à l'essai, lesquels sont assujettis à :

**L'attestation UE de type:** F119/963383

**Délivré à Kimberly-Clark Europe Ltd, selon le fichier technique de l'organisme notifié:** PPE.APP.GBL.524.v01

Signé au nom du fabricant dans la Communauté européenne.

<b>Christelle Bouvier</b>		Date de révision: 28.01.2021
---------------------------	---	---------------------------------

# Déclaration UE de conformité

Version      Date de révision:      DoC #:      Date de dernière parution: 12.03.2020  
1.3          28.01.2021          100000018399      Date de la première version publiée:  
19.12.2019

---

Senior Regulatory Affairs Manager
Kimberly-Clark Europe Ltd.

Comme l'exige le Règlement (UE) 2016/425, les adresses des parties touchées sont les suivantes :

<b>Kimberly-Clark Europe Limited</b>	
40 London Road RH2 9QP - Reigate, Surrey, United Kingdom	
Telephone: +44 1737 736000	Fax: +44 1737 736670
<b>SGS FIMKO OY (0598)</b>	
Takomotie 8, HELSINKI, 00380, Finland	
Telephone:	Fax:
<b>SGS FIMKO OY (0598)</b>	
P.O. Box 30 (Särkiniementie 3), HELSINKI, 00211, Finland	
Telephone:	Fax:
<b>SGS FIMKO OY (0598)</b>	
Takomotie 8, HELSINKI, 00380, Finland	
Telephone:	Fax: